

Service Marchés Publics  
GB/TM/MDC

## DÉCISION MUNICIPALE N°2025098

Contrat 2025FOU01

Fourniture et livraison de chaises pour le Théâtre de Verdure

### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L ;2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération n°2020-105 du Conseil Municipal, en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2099-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Considérant** que la commune du Lavandou souhaite acquérir des chaises pour le Théâtre de Verdure

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire appel à des professionnels qualifiés,

**Considérant** que ces fournitures doivent faire l'objet d'un marché public,

**Considérant** que la procédure de passation est la procédure adaptée ouverte,

**Considérant** qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence l'offre proposée par l'entreprise EQUIP'CITE a été jugée économiquement la plus avantageuse et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,

### DECIDE

**Article 1 :** Le marché de fourniture et livraison de chaises pour le Théâtre de Verdure est conclu avec l'entreprise EQUIP'CITE pour un montant total de HT de 16 013.60 euros,

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent marché.

**Article 3 :** les crédits nécessaires pour la réalisation de ce marché sont inscrits au budget de la commune.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 5 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 24 juin 2025

Le Maire  
Gil Bernardi

